

# PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE ROMAINE

## Mémoire

des **partenaires socioéconomiques**  
de la **MRC de Manicouagan**

Présenté

**Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement**



Décembre 2008

# ***Table des matières***

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. L'électricité : un levier important pour le développement économique et industriel.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Innover en énergie : vers un développement durable .....</b>	<b>6</b>
<b>3. L'avenir des petites collectivités et le capital humain .....</b>	<b>8</b>
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>10</b>

## **INTRODUCTION**

La Côte-Nord, l'une des plus vastes régions du Québec, s'étend sur quelque 1 280 km entre Tadoussac et Blanc-Sablon. L'occupation de la Côte-Nord est essentiellement linéaire le long du littoral et 80 % de la population se concentre sur 0,6 % du territoire, soit une mince bande côtière entre Tadoussac et Sept-Îles. On retrouve deux principaux pôles urbains sur ce territoire soit Baie-Comeau et Sept-Îles qui se partagent environ 50 % de toute la population régionale. La MRC Manicouagan compte 32 539 habitants en 2007 dont 23 079 à Baie-Comeau.

La MRC de Manicouagan est bien connue pour son apport au développement hydroélectrique au Québec, avec une puissance installée de 6 819,9 MW, soit presque 20 % de la puissance hydroélectrique totale du Québec. Au fil des ans, la Manicouagan a donc acquis son lot d'expériences et de connaissances liées au développement de chantiers hydroélectriques. À cet égard, sans se dire spécialiste, il est clair que la Manicouagan possède une certaine expertise quant à l'avènement de projets hydroélectriques sur son territoire.

Le présent mémoire a été rédigé par trois acteurs ayant une mission liée au développement économique de la région. Ainsi, le Centre local de développement de Manicouagan, la Société d'aide au développement des collectivités de Manicouagan et le Service d'actions entrepreneuriales Manicouagan ont décidé d'unir leur voix pour soumettre leur position concernant le projet d'aménagement d'hydroélectricité de la rivière La Romaine. Nos organisations travaillent de concert pour soutenir les quelque 1 200 entreprises de la Manicouagan dans leur développement tout autant que les investisseurs et promoteurs intéressés par de nouveaux projets d'affaires.

C'est donc sous l'angle du développement économique et industriel puis de l'innovation, sans négliger les différents impacts liés à l'environnement des petites collectivités, que ce mémoire a été bâti. En guise de conclusion, quelques recommandations ressortant justement du vécu de la Manicouagan seront abordées.

## **1. L'ÉLECTRICITÉ : UN LEVIER IMPORTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL**

L'importance de l'apport économique de la Côte-Nord pour l'ensemble du Québec est flagrante puisqu'avec à peine 1,5 % de la population québécoise, elle produit près de 30 % de tout l'aluminium du Québec, 36 % des expéditions minérales, 30 % de l'énergie électrique, 20 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province.

La structure économique de la région demeure malgré tout fragile puisqu'elle est fondamentalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, dont l'électricité, et sur la première transformation du bois et des minerais. Ainsi, elle bénéficie peu des retombées économiques générées par ses ressources, celles-ci étant rapidement exportées vers le centre du Québec ou même vers l'étranger pour subir une deuxième transformation. La valeur des expéditions manufacturières de la Côte-Nord, ramenée à la population, est faible. Notre région continue d'amorcer un virage afin de développer un secteur manufacturier important, moins sensible aux fluctuations des marchés des ressources naturelles. La région connaît des périodes de forte croissance quand la demande des matières premières qu'elle produit est à la hausse et des dépressions quand cette demande s'écroule, la même situation se produit après le passage de grands chantiers.

Au fil des ans, la Manicouagan a pu bénéficier du développement de chantiers hydroélectriques sur son territoire, tout autant pour hausser le niveau d'expertise et le savoir-faire de ses entreprises, que pour les retombées économiques qui en ont découlé.

Afin d'optimiser les retombées économiques régionales du chantier de la Romaine, il demeure primordial de fractionner le plus possible les contrats en lots plus petits sur lesquels les entreprises régionales qualifiées pourront plus facilement soumissionner, et ainsi favoriser l'embauche maximale de main-d'œuvre régionale sur le chantier. De plus, même si cette mesure semble moins favorable aux entreprises, la clause de sous-traitance régionale leur permet également de tirer leur épingle du jeu. En plus des mesures ci-haut mentionnées, Hydro-Québec lance à

l'occasion des appels d'offres restreints à la Côte-Nord, certains sur invitation et met sur pied des politiques d'achat régional qui, nous l'espérons, permettra encore aux gens d'affaires locaux de maximiser les retombées économiques pour leurs entreprises.

L'enjeu d'un tel chantier est donc de générer des investissements sur l'ensemble de notre territoire pour un partenariat d'affaires équitable avec le grand donneur d'ordre, pour que l'électricité continue d'être un levier majeur de développement, tel que vécu par la Manicouagan. Un chantier comme celui de La Romaine est en mesure de générer un apport intéressant d'expérience au sein des entreprises ce qui à long terme se répercutera par une plus grande capacité d'adaptation dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

## 2. **INNOVER EN ÉNERGIE : VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'avènement d'un chantier hydroélectrique comporte des avantages industriels et économiques importants, mais demeure un développement de type traditionnel. Dans un contexte où la demande énergétique va croissante, il devient primordial d'envisager également des énergies alternatives, surtout avec les pressions provenant de différents groupes environnementaux. Il est d'ailleurs souvent démontré que ces sources d'énergie représentent des impacts environnementaux négligeables. L'exemple de la filière éolienne qui prend de plus en plus d'importance au Québec, présente une voie complémentaire intéressante à la production hydroélectrique et bien d'autres sources d'énergies renouvelables pourraient être explorées telles que le biogaz, l'hydrolien ou les technologies de l'hydrogène.

Toutefois, nous nous réjouissons du fait que l'électricité produite par le complexe de La Romaine pourrait potentiellement remplacer l'équivalent de 3 millions de tonnes de GES par année par rapport à une centrale au gaz naturel, et de 7,5 millions de tonnes par rapport à une centrale au charbon<sup>1</sup>. De plus, nous nous réjouissons du fait que le complexe Romaine aura pour effet de diminuer significativement les impacts générés par le transport de ces polluants dans le couloir des vents qui trouvent leur aboutissement dans notre région sous forme de pluies acides. Mais pour assurer un développement économique durable, il faut aussi prioriser des travaux de recherche et développement majeurs et ainsi, parvenir à développer le savoir nécessaire à l'avancement de la filière énergétique au Québec. C'est en sol nord-côtier qu'une grande partie de l'important parc de production hydroélectrique d'Hydro-Québec a été développée. La Côte-Nord doit maintenant être reconnue afin qu'une expertise de pointe dans les énergies renouvelables y soit implantée et soutenue.

Depuis qu'elle a obtenu sa reconnaissance de l'UNESCO en tant que Réserve mondiale de la biosphère, la MRC de la Manicouagan compte devenir une région modèle de développement durable. Par cette démarche, la Manicouagan a démontré qu'il est possible de concilier développement économique et développement durable. Dans cette optique, la région aspire notamment à ce que son économie affiche une

---

<sup>1</sup> Hydro-Québec résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, p.13

certaine stabilité à moyen et long terme. Il est faux de croire que la construction seule de centrales hydroélectriques permet de générer un impact économique durable. Il est évident que durant sa réalisation, les activités liées à la construction apportent une croissance importante de l'activité économique sur un territoire donné. Toutefois, son effet « stéroïde » affecte énormément le tissu industriel lorsque le chantier est finalisé. Le modèle des années 50 fondé sur la simple extraction et exportation de nos ressources naturelles telle que l'eau, est maintenant désuet. Ce modèle a laissé la région sans institution de haut savoir et de recherche, avec une main-d'œuvre souvent sous-scolarisée ainsi qu'une culture entrepreneuriale déficiente. L'avènement d'un projet hydroélectrique ne doit plus maintenir la structure industrielle dans une économie de chantier, mais plutôt vers une économie durable, orientée vers l'innovation et le savoir. Les retombées doivent donc avoir un impact à moyen et long terme également. En dépit des nombreux ouvrages mis en place comme les complexes Bersimis, Manicouagan, Outardes, Sainte-Marguerite et Toulouste, la région est toujours dépourvue de constituante universitaire et d'infrastructure de recherche et de développement dans un secteur de pointe. Il faut donc remédier à cela et Hydro-Québec aurait tout avantage à y contribuer.

### 3. **L'AVENIR DES PETITES COLLECTIVITÉS ET LE CAPITAL HUMAIN**

Le projet La Romaine sera réalisé sur la Côte-Nord, plus précisément dans la MRC de la Minganie qui compte sept municipalités dévitalisées sur huit. Les intervenants socioéconomiques de la région arguent depuis bien longtemps au sujet des coûts que représente la dévitalisation. Ces coûts sont importants dans la mesure où, il est de l'intérêt stratégique d'Hydro-Québec de s'assurer que dans un avenir prévisible, elle puisse s'assurer que la région maintienne son plein potentiel d'attraction et ne soit pas seulement centrée sur la transformation primaire de ses ressources naturelles.

Autant pour le bénéfice des Cayens et leurs 150 ans d'histoire à côtoyer la rivière La Romaine et les Innus qui la descendent depuis des millénaires et qui continueront de le faire, ce projet représente une opportunité majeure pour assurer leur avenir. Pendant 11 ans, ce chantier entraînera 950 emplois à chaque année, ce qui représente quasi une génération. La Côte-Nord a donc le droit à cette richesse pour rehausser ces petites collectivités. Plusieurs villages concentrent tous leurs efforts pour assurer leur survie compte tenu de **l'absence d'enrichissement collectif**. La réalisation du projet hydroélectrique La Romaine nécessite donc une réflexion quant aux impacts qu'il peut avoir sur le rehaussement de **la qualité de vie de ces collectivités à long terme**. Plus qu'une source de revenus pour les collectivités, ce projet doit mener à l'éclosion d'un milieu enrichissant pour ceux qui l'habitent, pour ceux qui la visitent et pour ceux qui veulent en faire leur terre d'accueil. Nos organismes croient donc que l'on peut transformer l'énergie de la région en développement durable. Investir pour son avenir, c'est avant tout investir dans son capital humain.

Nous avons connu ses grands chantiers, dont celui de la Toulnostouc dernièrement, et nous pouvons témoigner des résultats quant à l'occupation dynamique du territoire et d'une meilleure accessibilité pour sa population. Plus que du béton et/ou des ponts, c'est toute une collectivité qui peut maintenant circuler, échanger, transporter sur son territoire et développer ses richesses longtemps inaccessibles. Prendre possession du territoire, c'est aussi développer son plein potentiel et en prendre connaissance. Au niveau environnemental, Hydro-Québec a démontré

l'expertise et le savoir-faire au fil des ans pour que les impacts liés au développement de ses chantiers soient négligeables, tout comme pour les projets vécus dans la Manicouagan, alors nous ne pouvons que souligner les efforts et démarches réalisés en ce sens.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Comme nous l'avons démontré d'une manière générale, la Côte-Nord, avec son potentiel hydroélectrique, ses ressources minières et forestières, est l'une des régions ressources les plus importantes du Québec.

Aussi, tout en soutenant le projet Romaine dans sa globalité, les organismes que nous représentons souhaitent que la Côte-Nord puisse s'attendre à obtenir un partage des bénéfices économiques que procurera non seulement la construction, mais aussi l'exploitation des ouvrages hydroélectriques, tout autant que les chantiers précédents. Les entreprises et les collectivités du milieu doivent recevoir leur part de retombées.

De plus, pour consolider l'économie locale et poursuivre le virage vers la diversification de sa structure industrielle, la région doit innover et faire preuve de grande créativité, surtout à l'heure de la mondialisation. Le projet Romaine doit entraîner des retombées à moyen et long terme. À cet égard, la Côte-Nord doit pouvoir développer son propre créneau de développement sur lequel elle pourra construire une expertise reconnue. Ce créneau doit prendre forme et s'implanter durant une période de croissance comme celle que nous connaissons afin que celui-ci donne ses effets lorsque le secteur de la construction ralentira et ce, dans l'optique d'un développement durable.

La Côte-Nord cible à cet égard le développement d'une expertise dans le secteur des énergies alternatives (hydraulique, biomasse, éolien). Le potentiel de développement est énorme dans un contexte mondial où les coûts de l'énergie sont en constante augmentation.

Pour ce faire, nous avons besoin d'Hydro-Québec pour :

- a) Reconnaître l'urgence d'implanter sur la Côte-Nord une base de recherche et de développement dans les champs spécifiques des énergies alternatives.
- b) Soutenir la région pour attirer des scientifiques et du personnel technique afin de venir réaliser ici même sur la Côte-Nord des études et du transfert technologique afin de supporter le développement de cette filière.

- c) Supporter la région Côte-Nord dans sa tentative de faire reconnaître la région de ces champs d'expertise. La région doit se voir désigner par le gouvernement comme créneau en émergence dans le cadre de la stratégie ACCORD et ainsi devenir le haut lieu où doivent s'implanter des entreprises dans le secteur des bioénergies et des technologies émergentes dans le secteur énergétique.
  
- d) Supporter cette reconnaissance afin que la Côte-Nord bénéficie de mesures budgétaires et fiscales particulières comme la Gaspésie pour la fabrication d'éoliennes.

De plus, Hydro-Québec doit intensifier ses efforts afin que le projet génère encore plus de retombées économiques dans les communautés nord-côtières. Pour ce faire, les pratiques d'affaires doivent dans la mesure du possible s'adapter aux caractéristiques de la région et au fait que plusieurs projets industriels sont sujets à être menés de front.

En ce qui concerne l'application de la clause de sous-traitance régionale, nous sommes d'avis qu'Hydro-Québec devrait maintenir et accentuer cet incitatif. L'application actuelle de la clause de sous-traitance incite les entrepreneurs généraux à faire affaire avec les entreprises de la Côte-Nord par le biais d'un crédit de 40 % de la valeur des contrats admissibles octroyés à des entreprises locales et régionales. Par contre, la valeur de ces contrats ne doit pas dépasser 20 % du contrat total. C'est donc dire que pour un contrat de 50 millions de dollars, un entrepreneur peut escompter sa soumission d'un montant de 4 millions, représentant 40 % de la valeur des contrats de 10 millions consentis à des entreprises nord-côtières.

Hydro-Québec justifie le plafond de 20 % d'un contrat comme maximum sur lequel le crédit de 40 % peut être applicable, par le fait qu'au-delà de ce seuil, il y aurait risque de dénaturer un contrat. Il est évident qu'on ne peut obliger un entrepreneur à se lier avec des firmes et de la main-d'œuvre externe au-delà d'un certain seuil sans risquer de compromettre l'efficacité du dirigeant à réaliser le contrat tel qu'attendu. Par contre, il est tout de même courant de constater que plusieurs entrepreneurs, en réponse à des appels d'offres, dépassent la cible du 20 % de contenu régional. Dans tel cas, la clause de 40 % ne s'appliquera que sur la portion équivalente à 20 % de la valeur du contrat. Nous croyons

que cette pratique d'affaires mérite d'être améliorée. Le complexe hydroélectrique Romaine devrait permettre de marquer un renouveau dans l'application de cette pratique en permettant aux entrepreneurs généraux de bénéficier d'un avantage concurrentiel dans la mesure où il maximise le plus possible les retombées économiques régionales.

Dans ce cas concret, si la clause actuelle permet d'escompter la soumission de 4 millions de dollars, pour soumettre une offre à 46 millions de dollars, un entrepreneur qui ferait un effort supplémentaire pour 2 millions de dollars de plus avec des entreprises régionales, pourrait soumettre un prix équivalent à 45,2 millions de dollars. Cet exemple illustre bien le fait qu'Hydro-Québec pourrait, en appliquant la clause de sous-traitance régionale sur des valeurs excédant 20 % des contrats, encourager encore plus fortement les retombées économiques régionales. Notre recommandation est donc qu'Hydro-Québec permette l'application du crédit de 40 % inhérent à la clause de sous-traitance régionale sur le maximum des dépenses admissibles en regard d'un contrat dans la mesure où celui-ci est réalisé par une entreprise localisée dans la région Côte-Nord.

En tant qu'organismes de développement économique, nous encourageons également Hydro-Québec à utiliser de façon régulière les autres mesures comme l'appel d'offres ouvert restreint à la région, et la dérogation pour des travaux de 10 millions de dollars et moins. Ces mesures novatrices sont des exemples concrets de la façon dont une société d'état comme Hydro-Québec doit s'y prendre pour favoriser l'accroissement de la capacité d'action des entreprises et les retombées économiques directes dans les communautés.

Finalement, un projet hydroélectrique aussi important doit se réaliser prioritairement et majoritairement avec de la main-d'œuvre régionale. Cette cible doit être suffisamment élevée pour entraîner un effet soutenu dans le secteur tertiaire. Par contre, nous sommes également d'avis que les ressources sont limitées dans certains corps de métiers et que par le fait même, difficilement atteignable dans un contexte où l'on observerait plusieurs projets de construction simultanément.

Notre recommandation à cet égard est que la Commission de la construction du Québec soit informée de la ferme volonté du milieu socioéconomique nord-côtier de participer activement à la réalisation des projets majeurs sur le territoire et pour ce faire, que le bassin de main-d'œuvre construction soit ajusté en conséquence. De plus, nous croyons

souhaitable qu'Hydro-Québec initie avec les partenaires socio-économiques de la Côte-Nord, une démarche continue en lien avec la problématique de recrutement et les impacts des chantiers majeurs sur la main-d'œuvre des petites et moyennes entreprises. La question de la rareté de la main-d'œuvre est un enjeu important et Hydro-Québec peut certainement apporter son soutien pour identifier des pistes de solution.

En ce qui concerne l'accessibilité du territoire, nous croyons utile de rappeler que la présence soutenue de plusieurs milliers de travailleurs en période de pointe du chantier risque d'entraîner une pression de chasse et pêche importante sur le territoire environnant les campements de travailleurs. Il y aurait lieu de mettre en place un encadrement limitant les activités sportives fauniques durant la phase construction afin de ne pas entraîner d'effets indésirables au niveau de l'équilibre naturel. Nous recommandons à cet égard que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune soit sensibilisé à cette possibilité et que plus d'effectifs liés à la protection de la faune soient prévus durant cette période.

En conclusion, il ne fait aucun doute que nos organismes de développement, signataires du présent mémoire, supportent la concrétisation de l'important chantier hydroélectrique Romaine. En tant que cosignataires du manifeste en faveur du projet Romaine, nous vous assurons que pour des organismes de soutien à l'entrepreneuriat comme les nôtres, le projet Romaine d'Hydro-Québec est porteur d'avenir.